



Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260908-2026_161_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Gex à la Fondation du patrimoine pour l'année 2026 (8.9)**
Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU le code du patrimoine, notamment l'article L 212-6,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2023_112_DEL en date du 11 décembre 2023, portant adhésion de la Ville de Gex à la Fondation du Patrimoine,

CONSIDÉRANT l'accompagnement de la Fondation du patrimoine afin d'assurer la conservation et la valorisation des archives municipales,

DÉCIDE

 **DE RENOUVELER** l'adhésion à la Fondation du patrimoine pour l'année 2026, la cotisation étant de 500 €.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 septembre 2026.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 09 septembre 2026, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 09 septembre 2026.